



Ville de Lausanne « En route pour l'école »

1. Objectifs et principes

La Ville de Lausanne lance un appel à projets d'une valeur annuelle de CHF 50'000.- pour la sensibilisation au français des enfants allophones d'âge préscolaire, ceci dans le but de faciliter leur entrée à l'école.

Le fonds est destiné à soutenir financièrement les projets des personnes, groupes ou institutions qui par leurs activités, initiatives et engagements élaborent des projets permettant la sensibilisation à la langue française des enfants mais également de leur famille.

Un regard spécifique est porté sur la qualité de la communication aux familles et de l'accessibilité de l'offre. De plus, la prise en compte des multiples aspects culturels est indispensable.

2. Organisation

Le Fonds peut être attribué à des personnes physiques ou morales domiciliées ou ayant leur siège à Lausanne.

3. Critères d'évaluation

L'évaluation se portera sur les critères suivants :

- ✓ Les intervenant-e-s auprès des enfants et des parents doivent attester d'une expérience professionnelle en lien avec l'éducation et/ou l'apprentissage de la langue. Ces personnes peuvent être accompagnées de bénévoles.
- ✓ Les projets doivent être axés sur l'apprentissage du français pour les enfants et inclure la famille.
- ✓ Les projets doivent s'inscrire dans une dynamique de quartier et proposer un concept réunissant plusieurs partenaires.
- ✓ Les projets doivent favoriser l'inclusion du public cible dans le tissu social.
- ✓ Les projets s'adressent prioritairement aux enfants et familles qui n'ont pas accès aux structures d'accueils collectifs conventionnels selon les critères d'accessibilité, notamment la conciliation vie privée – vie professionnelle.
- ✓ Les projets doivent être pensés à long terme.

Pour autant que les critères soient remplis, le Fonds :

- ✓ finance les heures de travail pour autant que le coût invoqué trouve ses sources dans les grilles de salaire officiel du Réseau-L ou celles jointes à une CCT. Lorsque les projets sont déposés par des indépendant.e.s, ce critère peut être adapté.
- ✓ finance les heures de travail dédiées à l'élaboration d'un projet à la hauteur d'un 15% maximal du budget global.
- ✓ finance des campagnes d'information et de publicité à condition que le public cible soit clairement défini.
- ✓ ne finance pas d'objets (meubles, jouets) qui ne sont pas à mettre en lien direct avec l'apprentissage du français.
- ✓ ne finance pas le nettoyage des locaux utilisés si ceux-ci sont déjà entretenus par un autre service de la Ville.
- ✓ ne finance pas le travail qui n'est pas en lien direct avec l'apprentissage de la langue.

4. Comité de sélection

Les cheffes de projet et le Jury sont chargés de rechercher des candidat-e-s pour le Fonds.

Jury

Le jury désigne les bénéficiaires du Fonds.

Il compte au minimum 6 personnes y compris le Président du Jury.

Il est composé du Municipal en charge de la DEJQ, du/de la chef.fe du Service petite enfance, de la cheffe de secteur des CVE municipaux, de l'adjointe du/de la chef.fe du Service petite enfance, de la cheffe de Service des écoles primaires et secondaires, du délégué à l'intégration, de la déléguée à la politique familiale et de la déléguée à l'enfance.

Le prix est attribué à la majorité des voix. En cas d'égalité, la voix du Président compte double.

La décision du jury est définitive, il n'y a pas de recours possible.

La participation au concours ainsi que le fait de bénéficier du Fonds ne donne droit à aucune prétention juridique ni ne peut faire l'objet d'une réclamation en justice.

5. Calendrier

- Lancement de l'appel à projet le 1^{er} septembre 2020
- Dépôt des candidatures au 31 décembre 2020
- Annonce des bénéficiaires en février 2021
- Accompagnement des projets et mise en place : printemps-été 2021
- Démarrage des projets au plus tard début septembre 2021